

## UNE VAGUE BLEUE EN MIDI ROUGE. LES ÉLECTIONS 2014 EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

[Emmanuel Négrier](#)

ARPoS | « Pôle Sud »

2014/2 n° 41 | pages 203 à 213

ISSN 1262-1676

ISBN 9782918036197

DOI 10.3917/psud.041.0203

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2014-2-page-203.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ARPoS.

© ARPoS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# UNE VAGUE BLEUE EN MIDI ROUGE. LES ÉLECTIONS 2014 EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Emmanuel Négrier

CNRS, CEPEL-Université Montpellier I

Les élections de 2014 se sont déroulées, en Languedoc-Roussillon, dans un triple contexte qui s'applique inégalement aux scrutins municipal, européen et sénatorial. Nous nous concentrerons en grande partie sur le premier, ne mentionnant les deux suivants que par quelques illustrations et commentaires finaux. Le premier élément de contexte est, bien sûr, lié au fait que, pour la première fois depuis longtemps (2001, voire 1983, si l'on considère les élections municipales distantes de plus d'un an des présidentielles), ces élections constituaient un scrutin intermédiaire défavorable à la gauche. En deuxième lieu, elles intervenaient à l'issue d'une période assez longue où l'établissement de fiefs électoraux, jouant sur certaines ambiguïtés de positionnement politique, avait permis à la droite de conserver une bonne part de son capital électoral urbain, ne cédant que de justesse les villes de Carcassonne et de Narbonne, en 2008. L'essor de ces fiefs<sup>1</sup> explique en partie la relative stabilité que nous avons constatée en 2008 lors d'une élection municipale où la gauche avait nettement triomphé à l'échelle nationale, mais obtenu des résultats plus limités en Languedoc-Roussillon : La droite conservait un même capital de 71 communes de plus de 3500 habitants, contre 61 pour la gauche. Les élections sénatoriales avaient, dans l'Aude, le Gard et l'Hérault, donné pour la première fois depuis longtemps des élus à la droite, dont 2 sur 4 dans l'Hérault. Ce deuxième élément de contexte est donc celui d'une droitisation tendancielle de l'électorat, en dépit de configurations nationales plutôt favorables à la gauche. Quant au troisième, il est lié aux conséquences encore vives du décès de Georges Frêche, pourtant survenu en octobre 2010, mais dont la disparition du leadership continue de provoquer de multiples divisions au sein de la gauche. La meilleure preuve en est naturellement apportée à Montpellier, comme nous le verrons plus loin.

Dans ce triple contexte, les interrogations ne manquaient donc pas. La première consistait à savoir dans quelles conditions la droite allait pouvoir bénéficier d'une élection intermédiaire favorable à ses candidats, alors que le Front National se présentait dans un nombre historiquement important de communes (58, dont 51 de plus de 3500 habitants ; contre 8 en 2008 ; 12 en 2001 et 24 en 1995). Dans quelles conditions, symétriquement, la gauche, en double difficulté régionale et nationale, pouvait-elle maintenir, voire étendre ses positions ? La deuxième question visait une donnée cruciale

1. Négrier E., « Les nouveaux fiefs. Les élections municipales de 2001 » *Pôle Sud*, n° 15, pp.109-118, 2001 ; Négrier E. & Jourda M.-T. (2008), « Trajectoires politiques en Languedoc électoral », *Pôle Sud*, n° 29, pp. 57-74.

en cette matière : la participation. Dans quelle mesure les résultats auxquels nous assisterions seraient-ils dus à un effet de mobilisation différentielle - sans doute variable au plan territorial – d'un camp vis-à-vis de l'autre ? La troisième question, par laquelle nous allons d'ailleurs commencer cette chronique, se rapporte enfin aux effets du changement de règle électorale, avec notamment l'introduction d'un seuil de 1000 habitants – au lieu de 3500 – au-delà duquel la constitution de listes complètes, paritaires et bloquées est devenue obligatoire.

## LES EFFETS DU CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

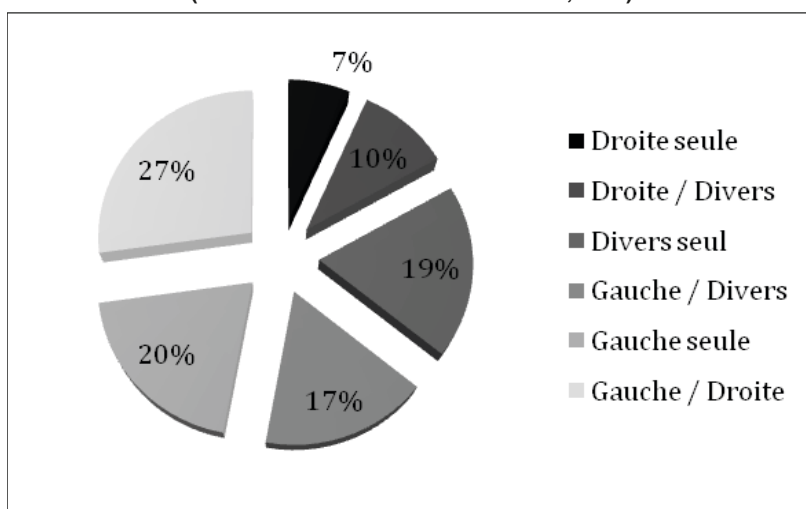
Pour les communes de 1000 à 3500 habitants de la région, un changement considérable s'est opéré avec l'obligation de constituer des listes bloquées, complètes et paritaires. Fini le « sport national » du panachage et du rayage qui autorisait les électeurs à composer leur « conseil idéal » et à sanctionner tel ou tel candidat pour des motifs parfois très intimes. Finie également la reconduction de conseils municipaux outrageusement masculins. Le respect du nouveau cadre légal, pour 327 communes situées entre 1000 et 3500 habitants (soit 23% des électeurs de la région), a entraîné plusieurs types de conséquences. La première, la plus anecdotique sans doute, aura été la croissance du nombre de couples ou de conjointes d'élus sortants dans les listes municipales. L'hypothèse d'une génération spontanée de candidates à la candidature, dans des communes où elles n'étaient pas spontanément désignées à ce titre, s'est révélée souvent très éloignée de la réalité. Le passage par les « conjointes » apparaît comme une stratégie de transition dans la représentation. La deuxième conséquence aura été la raréfaction du nombre de listes en présence. Nous ne disposons pas de statistiques précises sur ce nombre dans cet ensemble de communes en 2008. Mais plusieurs témoignages convergent pour indiquer qu'avec une moyenne de 2 listes en 2014, il a chuté en proportion de la difficulté à les constituer en bloc et de façon paritaire. On peut, ici encore, parler de transition. Quand la moyenne est de deux listes en présence dans ces nouvelles communes à listes bloquées, elle est de 3,6 dans les communes de plus de 3500 habitants, rôdées à l'exercice, même si certaines d'entre elles (Cazouls-lès-Béziers, Sommières, Pollestres, Thuir...) n'en avaient qu'une seule en lice.

Au même titre de la transition, et des difficultés d'adaptation de certains électeurs à cette nouvelle donne où ils étaient privés d'intervention sur les candidatures, on aura noté une forte augmentation du nombre de votes nuls. Par exemple, dans l'Hérault, dans cette tranche des 1000 à 3500 habitants, le taux moyen de votes nuls est de 10,4%, tandis qu'il n'est que de 4,9% au-delà de 3500.

Enfin, force est de constater que la structure même des affrontements électoraux déroge à l'image habituellement donnée des compétitions politiques en France, très largement influencées par le clivage droite/gauche. En

l'occurrence, ce qui apparaît souvent comme la structure dominante n'est ici que très largement minoritaire. Comme l'indique le graphique ci-dessous, la présence simultanée d'au moins deux listes se revendiquant l'une de la gauche et l'autre de la droite ne recoupe que 27% des situations. Dans tous les autres cas (soit 73%) on a affaire à des listes uniques (87 cas !), ou bien à des affrontements entre listes du même bord, de droite ou de gauche. Cette remarque tient compte des étiquettes accordées par les préfetures, lesquelles avaient pour consigne de « forcer » un tant soit peu l'identification droite-gauche. Dans les faits, les listes municipales des petites communes sont encore plus difficiles à identifier selon cet axe.

**Structure des compétitions municipales en Languedoc-Roussillon  
(communes de 1000 à 3500 habitants, 2014)**



Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

Pour contourner l'obligation de fixer des oppositions bloquées, ce sont souvent les listes elles-mêmes qui se sont efforcées de réunir des sensibilités opposées politiquement au sein des mêmes équipes, avec parfois comme conséquence de vider la compétition de réel affrontement : plutôt une liste droite-gauche unique qu'une opposition entre deux listes à la couleur nettement opposée. Tout cela témoigne d'une évanescence, dans les compétitions municipales de petites communes, du principe d'identification et de séparation entre la gauche et la droite. Il faut franchir la barre des 3500 habitants – soit l'ancien seuil pour des listes bloquées et paritaires – pour retrouver une certaine consistance de ce principe.

## UNE DÉFECTION ÉLECTORALE INÉDITE

Alors que l'on considère souvent que la défiance croissante à l'égard de la politique connaît une exception – le maire et son conseil – il est frappant de constater que le taux de participation aux élections municipales n'est ni fonction d'une hypothétique confiance à l'égard des majorités sortantes, ni le fruit d'une compétition particulièrement relevée à tel ou tel endroit. La reconduction de maires sortants se fait, parfois, dans un certain silence des urnes, même lorsque la ville est sous les feux de l'actualité. Perpignan, où Louis Aliot pour le Front National se posait en challenger, n'enregistre que 57% de participation.

La première loi électorale, c'est bien le maintien d'une différence d'intensité essentiellement fonction de l'échelle de population, comme l'indique le tableau suivant, qui croise taux de participation moyen et nombre d'habitants.

**Taux de participation et strate de population  
(Municipales, Languedoc-Roussillon 2014)**

Strate	participation
Moins de 500 h	80,0%
De + de 500 à 1000 h	75,0%
De + de 1000 h à 3500 h	72,4%
Plus de 3500 h	70,1%
Principales villes	64,9%

Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

Le tableau ci-après montre, entre villes, une même tendance presque linéaire à la baisse de la participation en fonction du niveau de la population, mais aussi une baisse de la participation depuis 2001 dans la quasi-totalité des villes. Seules Limoux - où trois listes se présentaient, pour la première fois depuis très longtemps – Saint-Gilles et Béziers – où la perspective de succès du Front National était évoquée - voient leur participation croître, et encore de façon assez limitée si l'on prend 2001 pour référence.

Malgré ces modestes sursauts, où la configuration politique locale semble jouer un rôle, ce n'est pas l'intensité de la compétition qui fait la participation. Le cas de Montpellier est exemplaire : 9 listes en présence, une très intense campagne électorale avec une très forte mobilisation des équipes dans le porte-à-porte ... et 52% de participation seulement. Mais le cas de Montpellier incite à pousser plus loin cette territorialisation de la participation.

**Taux de participation dans les principales communes  
du Languedoc-Roussillon (2001-2014)**

Dépt.	Commune	Pop.	% Part. 2001	% Part. 2008	% Part. 2014
11	Limoux	9411	68,9	65,7	68,6
66	Saint-Estève	9810	61,1	73,3	69,9
30	Vauvert	10261	69,7	78,2	71,8
11	Castelnaudary	10851	72,8	71,4	69,4
30	Saint-Gilles	11626	70,2	67,6	71,7
48	Mende	11749	77,1	81,0	70,9
30	Beaucaire	13748	70,0	72,0	71,4
34	Castelnaud-le-Lez	14214	64,9	61,2	60,9
30	Bagnols-sur-Cèze	18103	64,5	65,6	59,1
34	Frontignan	19145	65,2	66,1	63,9
34	Agde	19986	71,8	69,1	69,1
34	Lunel	22352	67,1	68,3	62,5
30	Alès	39346	66,3	64,9	61,5
34	Sète	39542	65,6	76,0	71,4
11	Carcassonne	43950	67,1	74,5	63,9
11	Narbonne	46510	66,4	73,5	62,3
34	Béziers	69040	63,1	57,0	63,3
66	Perpignan	104331	59,2	62,3	57,1
30	Nîmes	133424	56,7	61,6	56,5
34	Montpellier	225212	54,8	52,5	52,1

Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

Le tableau ci-dessous permet de montrer que l'évolution de la participation n'est pas linéaire. Dans un quartier plutôt aisé de la ville, correspondant au canton de Montpellier 3, la participation connaît un modeste regain, en dépassant 55% des inscrits. Il est vrai qu'il s'agit du canton d'élection de Philippe Saurel, futur maire de Montpellier. En revanche, dans les quartiers les plus populaires, la participation subit une chute continue depuis 2001. Ce sont pourtant ces quartiers qui ont objectivement le plus besoin de l'action publique, et en particulier des politiques municipales. Ce décrochage civique n'est pas une fatalité. En effet, dans le même bureau n°90 où la participation est ici inférieure à 40%, elle était de 72,5% à l'occasion des élections présidentielles de 2012 ! C'est donc bien qu'il existe un certain malaise dans la représentation, et notamment dans une représentation de ces quartiers en difficulté sociale.

#### Participation et quartiers montpelliérains (Municipales 2014)

Lieu	2001	2008	2014
Heidelberg – Bureau 90 (Mosson, très populaire)	49,0%	44,0%	38,6%
Canton Montpellier 9 (Mosson)	53,0%	50,8%	45,9%
Canton Montpellier 3 (Antigone, Beaux Arts, Agro...)	57,5%	54,5%	55,1%
Montpellier en moyenne (1995 : 59%)	54,9%	52,5%	52,1%

Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

La question de la parité homme-femme a été politiquement traitée, sinon résolue<sup>2</sup>, il n'en est pas de même de la diversité sociale et territoriale des villes. On peut estimer qu'il s'agit là non seulement d'un enjeu de démocratie locale, mais à terme aussi d'un talon d'Achille pour les gauches municipales.

## UNE TRÈS FORTE POUSSÉE À DROITE

Alors que la gauche dispose en Languedoc-Roussillon d'une certaine hégémonie sur les institutions majeures (le Conseil régional, 4 conseils généraux sur 5, 3 chefs-lieux de département sur 5 dont la capitale régionale et son agglomération ; 20 députés sur 23), elle est plutôt en difficulté, depuis 2001, sur le réseau municipal de deuxième et troisième rangs. En 2014, la droite, de surcroît, était favorisée par le contexte national et régional, disposait déjà de fiefs électoraux, et pouvait bénéficier en outre d'une abstention différentielle frappant surtout l'électorat de gauche, ainsi qu'on vient de le voir dans un quartier de Montpellier. Elle se présentait pourtant sous la menace, dans 58 communes, de listes présentées par le Front National. L'impact de cette menace doit être fortement relativisé. Le nombre de cas où cette présence a

2. Troupel A., « Entre consolidation et remise en cause : les tribulations de la loi sur la parité (2000-2010) », *Modern and Contemporary France*, vol. 20, 2012, pp.17-36.

un effet décisif est limité, sans doute en raison du fait que dans bien des territoires, le FN n'aura pas progressé uniquement en mordant sur l'électorat de droite. On peut d'abord citer trois cas de maintien de la gauche, sans que celle-ci atteigne la majorité, et où l'addition des voix de droite et d'extrême-droite dépasse 50% des voix: Bagnols-sur-Cèze, Mauguio, Pont-Saint-Esprit. On peut ajouter trois autres cas où la victoire de la gauche sur la droite sortante est assez étriquée pour qu'on puisse considérer que la présence du FN ait également joué un rôle majeur : Vauvert, Le Grau-du-Roi, Trèbes. Mais pour l'essentiel, la présence du FN n'empêche pas la droite de conserver ou de conquérir la mairie dans 31 cas. Si elle ne parvient pas à déloger la gauche en place dans 16 cas, c'est que celle-ci y dispose de la majorité absolue. Enfin, le FN l'emporte sur des équipes sortantes d'une droite (Béziers et Beaucaire), dont la décomposition et la fragmentation constitue une clef majeure d'explication.

Mais si la capacité de nuisance du Front national à l'égard de la droite est limitée, c'est aussi que celle-ci parvient à transformer assez largement le rapport de force avec la gauche. Considérons les désormais 152 villes de plus de 3500 habitants (les 2/3 de la population régionale), où est à peu près lisible le rapport gauche-droite<sup>3</sup> et où nous bénéficions d'analyses antérieures remontant à 2001 au moins. Avant ce scrutin de 2014, la gauche était à la tête de 80 communes représentant en gros 850000 habitants. La droite, elle, trustait 72 communes englobant également 850000 habitants. À l'issue du second tour des élections municipales de 2014, le rapport de force bascule :

**Rapport de force gauche/droite en 2014 (municipales Languedoc-Roussillon)<sup>4</sup>**

	Gauche	Droite	FN
Villes Conservées	65	64	
Villes Conquises	6	15	2
Population gouvernée	736093	940787	87326
Balance en nombre de communes	- 9	+7	+2
Population gouvernée	- 13%	+10,6%	-

Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

Un tel basculement laisse envisager de sombres perspectives pour la gauche aux autres échelles de gouvernement. Les élections sénatoriales de septembre 2014 se soldent d'ailleurs par la perte d'un siège pour la gauche, dans le Gard, et le maintien d'un *statu quo* dans l'Hérault et dans l'Aude. Mais il masque la dimension qualitative du nouveau rapport de force. Tout d'abord, là où la gauche se maintient, c'est parfois au prix de la défaite de l'équipe sortante : Montpellier, Gignac, Clermont-l'Hérault, Paulhan, Coursan sont dans

3. Pour cela, nous considérons les étiquettes accordées par le ministère de l'Intérieur. Ainsi Montpellier, conquise par une équipe où des personnalités de droite et de gauche sont associées, est néanmoins étiquetée « divers gauche ».

4. Nous considérons ici les communes où la liste gagnante bénéficiait du soutien et de la participation du FN, même si, à l'instar de Béziers, les élus FN sont minoritaires dans la liste.

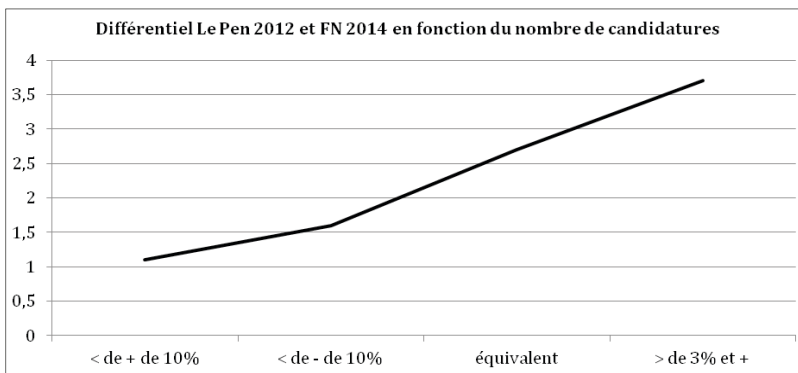


ce cas, avec un doute sur la réalité de l'ancrage à gauche de l'équipe en place, et notamment celle de l'influence qu'exercent sur elle les partis politiques se réclamant de la gauche. Les troubles qui affectent la droite (hors FN) sont plus limités : Sigean, Saint-Laurent-de-la-Salanque. Ensuite, quelques défaites de la gauche résonnent de façon plus spectaculaire : Narbonne et Carcassonne, bien sûr, mais aussi les bastions socialiste et communiste de Collioure et d'Elne, dans les Pyrénées-Orientales.

Quant au Front National, s'il n'obère pas la victoire de la droite, c'est son enracinement qui apparaît comme le principal résultat de cette élection. Rappelons que le scrutin municipal, pour un parti qui ne dispose d'aucune présence militante établie, ni de l'image d'une offre électorale classique, est particulièrement difficile. Le recrutement de candidats locaux s'est d'ailleurs révélé épineux dans bien des cas, même dans des villes où ses scores aux élections présidentielles auraient laissé présager, selon l'hypothèse d'une banalisation qui n'est pas si évidente, des enrôlements faciles. On pense à Port-la-Nouvelle, Sigean, Villeneuve-lès-Béziers ou encore Marguerittes. L'enracinement électoral local est d'ailleurs un thème de controverses stratégiques au sein du FN lui-même. C'est lui qui avait divisé les tenants du fondateur du FN à ceux qui soutenaient la ligne de Bruno Mégret<sup>5</sup>, à laquelle Marine Le Pen semble s'être totalement ralliée, avec le risque inhérent de soutenir des candidats qui, une fois élus, construisent des fiefs électoraux en mettant le parti à distance.

De fait, cet enracinement se constate au moins de quatre manières. La première est naturellement le succès du FN à Beaucaire, au profit d'un jeune homme de l'appareil du FN, Julien Sanchez, sur fond d'extrême division de la droite locale ; et à Béziers, au profit d'un compagnon de route du FN et de Marine Le Pen, Robert Ménard, sur fond d'usure de la droite locale sortante.

La deuxième preuve de l'enracinement du FN est liée au statut qu'elle obtient désormais, dans certaines villes, de principal challenger de la gauche, voire de la droite en place. C'est notamment le cas à Frontignan, Saint-Gilles, La Grande-Motte, Perpignan, Vauvert.



Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

5. Dezé A., *Le Front National : à la Conquête du pouvoir ?*, Paris, Armand Colin, 2012.

D'un point de vue statistique, cet enracinement est bien illustré par ce nouveau graphique, où l'on voit que le différentiel entre le score de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2012 et les candidats FN aux élections municipales de 2014 est directement lié au nombre de candidatures depuis 1995. Là où le FN s'est présenté 4 fois (Montpellier, Béziers, Perpignan, Nîmes, Bagnols-sur-Cèze et Vauvert), il dépasse le pourcentage obtenu par Marine Le Pen, avec une moyenne de 3,7 points au-dessus. À l'inverse, là où il se présentait pour la première fois en 2014, son score est inférieur de plus de 10 points à celui de la présidente du FN en 2012. On ne peut plus claire illustration des perspectives qui vont avec cette stratégie d'enracinement, pour les élections municipales, mais aussi pour les autres scrutins en région. Rappelons un fait, à l'occasion des élections sénatoriales, réputées fermées au FN : le nombre de voix obtenues par ses listes sénatoriales, dans le Gard et dans l'Hérault, est plus de deux fois supérieur au nombre théorique de grands électeurs FN. Même si cela est loin de lui assurer un siège, comme dans le Var, cela est très révélateur d'une intégration du FN dans le jeu politique territorial, après la reconnaissance qu'il obtint par négociation et soutien, à l'échelle régionale, des présidences UDF de Jacques Blanc (1986-1992 puis 1998-2004).

Enfin, dans un contexte certes spécifique eu égard à la participation extrêmement faible à ce scrutin (46,5%), les élections européennes du 25 mai 2014 ont consacré cet enracinement, en conférant au FN, avec 31,5% des suffrages, un clair leadership sur les autres formations politiques, avec il est vrai à peine 14% des électeurs inscrits.

**Élections européennes du 25 mai 2014  
(Languedoc-Roussillon et France entière)**

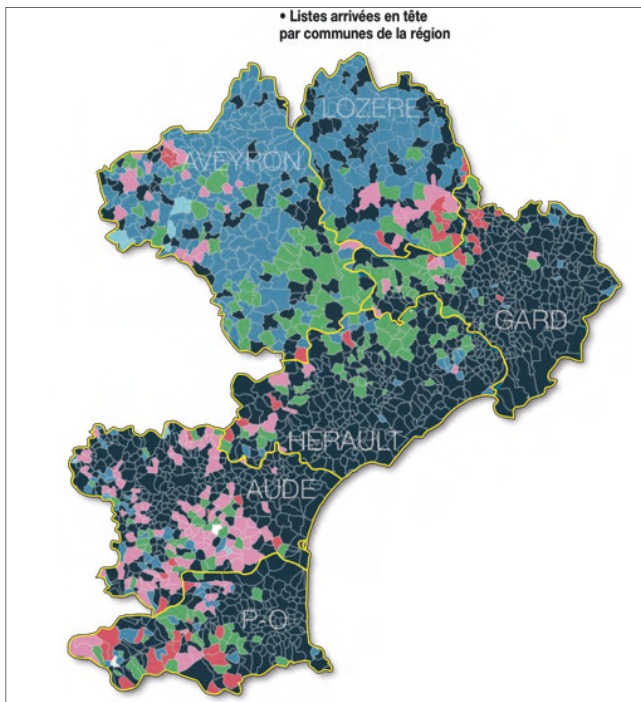
Nuances de listes	Voix	% Languedoc-Roussillon	% France entière
Listes Extrême gauche	10 702	1,21	1,60
Listes Front de Gauche	80 200	9,11	6,33
Listes Union de la Gauche	117 131	13,31	13,98
Listes Divers gauche	22 397	2,56	3,17
Listes Europe-Écologie-Les Verts	97 713	11,10	8,95
Listes Divers	24 321	2,76	4,37
Listes Union du Centre	55 538	6,31	9,94
Listes Union pour un Mouvement Populaire	155 523	17,67	20,81
Listes Divers droite	39 214	4,46	5,98
Listes Front National	276 915	31,47	24,86
Listes Extrême droite	377	0,04	0,01
Total	880 031	100	100

Source : élaboration personnelle - données ministère de l'Intérieur

La gauche, dans toutes ses composantes, essuie un revers considérable, avec 37,3% des voix, tandis que le Front National atteint 31,5%, soit plus que le total des voix de droite « classique », associée à l'Union du Centre et aux

Divers Droite, qui représentent au total *seulement* 28,4%. Les chiffres équivalents sont, pour la France entière, respectivement de 34%, 24,9% et 36,7%. Ce qui distingue le Languedoc-Roussillon électoral, c'est donc qu'à la dégradation de la gauche s'ajoute une dépression propre à une droite languedocienne en panne d'identité distinctive, notamment par rapport à un Front National avec lequel elle a frayed par le passé.

La carte ci-dessous montre à quel point la géographie du FN demeure attachée à ses premiers territoires de prédilection<sup>6</sup> : littoraux, périurbains, avec des bastions plus accentués encore dans le biterrois, la petite Camargue et le perpignanais. Mais elle montre aussi une extension significative dans le monde rural, de plaine audoise, de piémont héraultais, gardois ou pyrénéen. Seule la Lozère, ainsi que l'Aveyron, ici ajouté et à la géopolitique très comparable, restent à l'écart de ce leadership de circonstance, tout en comptant chacun une cinquantaine de communes où le FN est malgré tout arrivé en tête. Il est évidemment impossible de fonder la moindre prévision électorale (pour les prochains scrutins départementaux et régionaux, notamment) sur un tel résultat, mais il témoigne à tout le moins de cet enracinement dont nous parlons désormais depuis plus de 10 ans<sup>7</sup>.



Source : Midi Libre 2014 - les communes en noir sont celles où le FN est arrivé en tête

6. Les zones sombres sont celles où le FN est arrivé en tête.

7 Négrier E., *Les maîtres du sud. Géopolitique du Languedoc-Roussillon*, Lyon, Golias, 2001.

## LE TEMPS DES DISSIDENTS ?

« Ce n'est pas parce que Athènes pleure que Sparte doit rire » dit la maxime grecque. Les affres de la gauche languedocienne ne font pas de la droite une bénéficiaire reluisante pour autant, si l'on considère l'extension spatiale du vote FN, son enracinement dans les zones démographiquement dynamiques, la légitimité qu'il tire désormais de la conquête de villes. Au-delà de ce phénomène, on observera que les repères de la politisation classique ressortent troublés par la séquence électorale 2014. Évanescence de l'identité droite/gauche dans bien des communes, victoire de dissidents contre les sortants légitimés par les appareils partisans, chute de la participation électorale pour un scrutin auquel d'ordinaire on dit les français attachés... Tels sont quelques exemples parmi d'autres d'une défiance exprimée par les électeurs, à laquelle répondent comme en écho les comportements désalignés des plus emblématiques des nouveaux élus : entretien de toutes les ambivalences chez Robert Ménard à Béziers, promotion sénatoriale d'un candidat UMP dissident par le nouveau maire, officiellement divers gauche, de Montpellier, et stratégie d'anéantissement des clivages partisans dans la mise en œuvre du statut de Métropole. Les questions ne manquent pas dans la durée des mandats et pour les prochaines échéances. La première concerne l'épreuve de la gestion municipale par les deux équipes portées en mairie par le FN, dans un contexte financièrement moins aisé qu'en 1995, et selon une articulation à examiner dans la durée entre le leadership municipal et la politique du parti. La deuxième concerne le destin des stratégies « divertistes », où l'on finit par ne plus savoir très bien qui est ou non de gauche, et surtout ce qui distingue la gauche de la droite dans la gestion des villes. La gauche urbaine, qui s'était réinventée dans les années 1970 autour d'un vaste programme de modernisation, a poursuivi pendant trois décennies une logique d'établissement, au prix d'un manque de renouvellement de ce qui ferait l'originalité de son projet. Le visage qu'elle offre aujourd'hui en Languedoc-Roussillon, où elle fut hégémonique, est celui d'un essoufflement manifeste. La troisième question concerne l'impact des réformes territoriales dans une région qui, on l'a dit, dépend plus que d'autres de l'action publique. L'impact de ces réformes, en dehors des rétrécissements programmés des marges de manœuvre financière, peut radicalement modifier les rapports de force aux échelles concernées par les échéances de 2015 et 2016.